

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°53/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **22 septembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT** Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), M. Jean-Louis **ANDREU** (pouvoir à M. Franck **BRON**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à Mme Pauline **BRON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION PARCELLE AH N° 50 A LA SAS TREFIMETAUX.

Exposé du Maire

La société TREFIMETAUX a officiellement cessé son activité sur la commune en 2005.

Elle reste cependant propriétaire de seize parcelles de terrain disséminées sur l'ensemble du territoire communal, principalement classées en zone naturelle.

Les 7 juin et 5 juillet 2012, le Conseil avait délibéré pour acquérir l'ensemble de ces parcelles, mais le dossier n'a jamais été mené à son terme.

La nouvelle Municipalité a repris l'étude de celui-ci et après réflexion, il lui apparaît comme opportun d'acquérir un seul terrain à savoir la parcelle cadastrée AH n°50 d'une superficie de 1.480 m².

Classée en zone AUc au Plan Local d'Urbanisme actuel, cette parcelle est située à proximité immédiate de la future liaison ferroviaire T3 et se trouve mitoyenne de la parcelle AH n° 73 dont la commune est déjà propriétaire.

Après avoir contacté les représentants de la SAS TREFIMETAUX à Paris, un accord a été trouvé pour une acquisition au prix de 100 € le m², soit 148.000 €.

Les frais de notaire s'élevant à 3.600 €, le coût total d'acquisition pour la commune sera de 151.600 €.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AH n°50 d'une superficie de 1.480 m² située en "Rubin Sud" et appartenant à la SAS TREFIMETAUX, au prix de 148.000 € (hors frais de notaire).

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tout document utile à la réalisation de cette acquisition.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 26 septembre 2022
Le Maire,

